



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions**  
**- TPSGC**  
**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**  
**Place du Portage, Phase III**  
**Core 0B2 / Noyau 0B2**  
**Gatineau, Québec K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Ship Refits and Conversions / Radoubss et  
modifications de navires and / et  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
6C2, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> CCGS PIERRE RADISSON VESSEL LIFE EX	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F7049-160074/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F7049-160074	<b>Date</b> 2016-06-28
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$MD-031-25863	
<b>File No. - N° de dossier</b> 031md.F7049-160074	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-07-20</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Bilodeau, Allen	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 031md
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 420-2912 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F7049-160074/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F7049-160074

Amd. No. 5 - N° de la modif 7  
File No. - N° du dossier  
031md F7049-160074

Buyer ID - Id de l'acheteur  
031md  
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

La modification n° 5 de l'Appel d'offres vise à publier le compte-rendu de la Conférence des soumissionnaires et les Questions et réponses 1 à 10.

La modification 6 est en cours de préparation et comprendra les modifications à l'Appel d'offres ainsi que les changements à l'Énoncé des travaux (Annexe A).

CCGS Pierre Radisson – PVN 2016  
Base de la GCC Québec – Vendredi 17 juin, 2016

**COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES**

**Allocution d'ouverture**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) souhaite à tous les participants la bienvenue à la Conférence des soumissionnaires et procède à une table ronde. TPSGC informe les participants que la rencontre aura lieu en français et en anglais et de ne pas hésiter à soulever des questions à propos d'échanges dans l'autre langue. TPSGC mentionne aussi que le Ministère a changé de nom pour Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) mais que la Loi sur le ministère n'a pas encore été changée. Ainsi les références au Ministère dans l'appel d'offres sont toujours sous l'ancienne appellation de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

TPSGC passe en revue l'ordre du jour et donne comme consigne que les questions doivent être posées dans l'ordre de présentation des sujets et sections des documents.

TPSGC présente un aperçu du programme de Prolongement de vie du navire (PVN) possédant sa propre enveloppe budgétaire et explique la différence entre le PVN et les appels d'offres pour des radoubs réguliers menés à partir des bureaux régionaux de TPSGC.

TPSGC fait un rappel que durant la période des travaux, le navire sera sans équipage. Par contre il devra être prêt et habitable pour l'équipage à compter du 3 janvier 2017, et non pas le 17 janvier tel que mentionné dans l'Appel d'offres et que conséquemment ce dernier sera modifié.

TPSGC informe le groupe que le PVN prévoit deux phases pour le NGCC Pierre Radisson, celle-ci est la première phase et comprend principalement des travaux traditionnels dans un chantier maritime. La phase 2 suivra de peu la phase 1 et comprendra des travaux par des représentants détachés (FSR) le long du quai dans le port de Montréal. L'appel d'offres de la phase 2 va nécessiter une visite du navire. En raison des contraintes de calendrier, elle aura lieu pendant que le navire est au chantier. Ceci est une demande inhabituelle et, plutôt que de l'avoir inclus dans l'Appel d'offres initial, TPSGC a choisi de l'annoncer à cette conférence afin d'offrir aux entrepreneurs l'opportunité d'exprimer leur opinion. Afin de ne pas perturber les travaux, la visite est prévu de prendre place un dimanche, soit le 27 novembre. La date sera confirmée lorsqu'en contrat avec un entrepreneur.

Les entrepreneurs ont soulevé la question de la sécurité et que certaines parties du navire ne pourraient pas être disponibles si des travaux sont en cours. Le Canada tiendra compte des contraintes causées par des travaux et les consignes de sécurité de l'entrepreneur. La visite du navire sera ajoutée à l'Appel d'offres.

## 1ère Partie - TPSGC

### a) Documents publiés sur Achats et Ventes

- L'appel d'offres;
- L'Énoncé des travaux;
- Le dossier technique;
- La Modification 1 avec le dossier technique mis-à-jour, et,
- La modification 2 avec deux dessins en PDF et une Question & Réponse (Q&R).

### b) Revue des procédures Réparations navales en fonction du budget

Un aperçu du processus de « Réparation navale en fonction du budget » est présenté aux participants, quoique la plupart des entrepreneurs soient déjà familiers. La principale différence réside dans une liste priorisée d'éléments sur lesquels les entrepreneurs doivent soumissionner à l'intérieur des seuils minimaux et maximaux. Les éléments sont énumérés séparément ou sont regroupés en suivant une importance décroissante. Tous les éléments ou groupes d'éléments valent 10 points et ils s'additionnent à la fin pour diviser le prix total évalué du soumissionnaire. Une recommandation d'octroyer le contrat ira à l'entrepreneur ayant présenté la soumission conforme ayant la valeur par point la plus basse.

Le processus de « Réparation navale en fonction du budget » a exigé des changements à l'annexe H d'une invitation à soumissionner habituelle. Ceux-ci résident dans l'ajout de l'appendice 2 intitulé « Fiche de renseignements concernant l'établissement des prix cumulés », laquelle énumère les prix cumulés et les points lorsque le soumissionnaire a arrêté d'ajouter des éléments de travail. Le Tableau d'évaluation, section H1, a été modifié pour inclure les prix cumulés et les points du nouvel appendice 2. Les soumissionnaires doivent remplir d'abord la fiche de renseignements sur l'établissement des prix cumulés de l'appendice 1 de l'annexe H, puis transférer les prix pour chaque élément dans la ligne connexe du nouvel appendice 2. Les soumissionnaires doivent respecter la liste priorisée consécutivement jusqu'à ce que leur prix cumulatif soit plus haut que le seuil le plus bas de 8 000 000 \$ mais sans dépasser le seuil maximal de 8 400 000 \$. Par la suite, le prix cumulatif et le nombre de points sont transférés au Tableau d'évaluation.

### c) Rappels sur le processus de soumission

Les soumissions doivent être soumises en copies papier et électronique à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC à Gatineau (Québec). Les adresses sont indiquées sur la page de couverture du document de l'invitation à soumissionner. C'est le seul bureau qui peut accepter les soumissions pour ce marché. Les soumissions ne peuvent pas être envoyées à des bureaux régionaux de TPSGC ou directement à l'autorité contractante.

Une question a été soulevée concernant l'envoi de l'appel d'offres par télécopieur à laquelle TPSGC répondra dans les Q&R.

d) Revue de l'Appel d'offres

TPSGC a passé en revue l'Appel d'offres en soulignant à l'occasion des parties qui pourraient présenter des ambiguïtés. TPSGC a pris note des questions soulevées pendant la revue. Les questions qui suivent sont celles qui ont été répondues pendant la conférence. Les réponses différées aux autres questions apparaîtront dans les Q&R de l'Appel d'offres sur Achats et Ventes. Les entrepreneurs sont invités à présenter à l'Autorité contractante toute autre question qu'ils pourraient avoir en suivant la procédure de l'Appel d'offres.

- Parties 1 à 5 : Aucune question soulevée.
- Partie 6 :

Article 6.3, Frais de transfert du navire. Un entrepreneur a demandé d'ajouter les frais de transfert pour la cale sèche à Port Weller, en haut de l'écluse 1 du canal Welland. TPSGC a confirmé que les frais seront ajoutés à l'Appel d'offres. Trois questions ont été soulevées à propos de l'utilisation de cette cale sèche et elles seront abordées dans les Q&R.

- Partie 7 : Clauses du contrat résultant

Sous-article 7.13.1 : Une question a été soulevée concernant l'assurance responsabilité couvrant l'atteinte à l'environnement. La réponse sera fournie avec les Q&R.

Sous ce même article, les entrepreneurs ont demandé plus de précisions sur la présence d'amiante à bord du navire et qu'il n'y avait pas de rapport sur leur présence dans le dossier technique. La GCC a mentionné qu'un rapport sur les matériaux contenant de l'amiante devrait faire partie du dossier technique et qu'il sera ajouté s'il n'y figure pas.

Sous-Article 7.44 : Une question a été soulevée concernant la disponibilité du personnel pour des inspections de soirée lors que le navire sera sous le soin, la garde et le contrôle du chantier ? L'entrepreneur doit planifier et maintenir à jour ses inspections à l'intérieur de son plan de travail et en informer l'équipe technique de la GCC au cours des réunions d'avancement ou de production quotidienne. La GCC assurera une présence pour une inspection selon les circonstances et ce qui aura été convenu entre les parties.

Sous-article 7.50 : Une demande a été formulée pour obtenir le calendrier pour la fourniture du matériel fourni par le gouvernement. L'information sera publiée sur Achats et Ventes aussitôt qu'elle sera disponible.

- Annexes B à I

Aucune question soulevée pour les annexes C à G et I.

Annexe B5, Coûts, Navire radoub, réparation ou amarrage : TPSGC confirme que la vapeur fournie par l'entrepreneur doit être inclus dans le prix peu importe son utilisation. TPSGC confirme aussi que l'eau et l'électricité utilisées à bord par le navire et non pour les travaux de l'entrepreneur seront remboursées selon les modalités du contrat. TPSGC fera la correction nécessaire au sous-article B5.

Annexe H, Appendice 1, prix demandé pour la section 14.3.2 : Une demande a été formulée pour préciser la quantité d'anodes.

- Revue des livrables à la clôture de l'Appel d'offres – Annexe J  
TPSGC a rappelé aux entrepreneurs qu'ils doivent rencontrer toutes les exigences demandées à l'annexe J afin que leur soumission soit déclarée recevable. La soumission recevable la plus basse par point se verra octroyé le contrat.

## **2e Partie - GCC**

- Revue de l'Annexe A – Énoncé des travaux, NGCC Pierre Radisson  
La revue de l'Énoncé des travaux sera présentée séparément. Elle contiendra l'Énoncé mis à jour contenant tous les changements discutés à la conférence ainsi qu'une liste séparée de toutes les sections où ont été fait les changements.

## **3e Partie**

- Divers  
Aucun point supplémentaire n'a été soulevé.
- Notes de clôture  
TPSGC a remercié tous les participants de leur présence et pour leurs efforts dans l'élaboration de leur soumission.

## **Allen Bilodeau**

Autorité contractante

**PVN NGCC Pierre Radisson 2016 - # F7049 – 150372/A**

<b>No</b>	<b>Question</b>	<b>No</b>	<b>Réponse</b>
<b>Q1</b>	Les dessins AutoCAD dans les sections 14 et 18 ne concordent pas avec les dessins fournis et nous ne pouvons les ouvrir. Si vous n'êtes pas en mesure de joindre le dessin de référence, pouvez-vous s'il vous plaît le fournir en format PDF.	<b>R1</b>	Le dessin 221-H-101.pdf est ajouté à la section 14 du dossier technique, il comprend les 4 couches AutoCAD dans les fichiers séparés. Le dessin 06418-sf.pdf est ajouté à la section 18 du dossier technique, il comprend les pages 1 et 2 mentionnées à l'Annexe A, Section 18.2.1 représentant respectivement les côtés babord et tribord.
<b>Q2</b>	Afin de gagner du temps de préparation pour la soumission, est-ce que TPSGC acceptera une soumission expédiée par télécopieur ?	<b>R2</b>	Les soumissionnaires doivent se conformer aux exigences de l'Appel d'offres pour présenter leur soumission. Un soumissionnaire peut se qualifier pour une soumission retardée en expédiant sa soumission par un service prioritaires de Postes Canada au plus tard le jour précédent la date de clôture de l'Appel d'offres. Les directives pour se qualifier sont incluses dans les Instructions uniformisées 2003 (2016-04-04), Para. 07 - Soumissions retardées. Des directives supplémentaires suivront en cas de conflit de travail à Postes Canada.
<b>Q3</b>	Est-ce qu'un navire mis en cale sèche à Port Weller en Ontario sera acceptable ?	<b>R3</b>	Une Phase II de travaux pour le navire est prévue pendant les mois d'hiver à Montréal. Une mise en cale sèche aux installations de Port Weller sera acceptable si le soumissionnaire fait la démonstration dans son plan préliminaire que le navire soit sorti des Grands Lacs et de la Voie maritime du St-Laurent avant la fermeture.
<b>Q4</b>	Est-ce que la Garde côtière pourra fournir un équipage en décembre ou est-ce que le chantier peut fournir un équipage afin de faire transiter le navire hors des Grands Lacs avant la fermeture de la Voie maritime du St-Laurent ?	<b>R4</b>	La GCC n'acceptera pas un équipage fourni par l'entrepreneur pour naviguer le navire. La GCC ne peut s'engager à fournir un équipage en décembre à ce moment-ci car cela créerait une condition que le Canada devra accepter avec la soumission.
<b>Q5</b>	Est-ce que le navire peut-être remorqué hors des Grands Lacs avant la fermeture de la Voie maritime du St-Laurent ?	<b>R5</b>	Oui. Par contre l'entrepreneur doit inclure dans sa soumission le prix pour remorquer le navire de Port Weller à Montréal et rencontrer de nouvelles exigences ajoutées à l'Appel d'offres. Celui-ci sera modifié afin de refléter ces changements.

<b>Q6</b>	Article 7.13.1, est-ce que l'assurance responsabilité pour atteinte à l'environnement de \$ 5 000 000 est incluse ou s'ajoute-t-elle aux autres assurances ?	<b>R6</b>	L'assurance responsabilité pour atteinte à l'environnement à l'article 7.13.1 ou à l'annexe D est indépendante des autres assurances demandées.
<b>Q7</b>	Est-il possible d'avoir plus de précision sur la présence d'amiante à bord du navire ?	<b>R7</b>	Deux rapports intitulés "Rapport de relevé d'amiante - GCC - Pierre Radisson 2013 (002)" et "141-19427-02 Rapp Pierre Radisson Hazmat 20150206b (0002)" seront ajoutés au dossier technique.
<b>Q8</b>	Est-ce que la GCC peut fournir le calendrier de livraison du matériel fourni par le Canada ?	<b>R8</b>	Tous les équipements fournis par la GCC seront embarqués à bord du navire et ainsi transiteront au chantier naval avec le navire.
<b>Q9</b>	Est-ce que la période de soumission peut être prolongée?	<b>R9</b>	La date de clôture de l'Appel d'offres a été reportée au 20 juillet 2016.
<b>Q10</b>	Selon la section 33.3.2.16 de la spec du Radisson, pouvez-vous SVP fournir plus de détails sur les moteurs à être réparés comme l'information sur les plaques signalétiques ?	<b>R10</b>	Se référer aux pages 22 et 33 du document intitulé « Manuel hangar helicoptere » à la section 33 du dossier technique pour trouver l'information demandée.